
RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF

ANNÉE 2005

ANNEXE(S) :
DOCUMENT(S) ANTERIEUR(S) : 0

1. Préliminaire

La Commission de pilotage du système éducatif, instituée par décret du 27 mars 2002, compte un peu plus de trois ans de fonctionnement.

Au cours de l'année civile écoulée, elle a tenu neuf réunions, au cours desquelles la plupart des missions qui lui ont été confiées par les décrets ont été abordées. Ses travaux au cours de l'année 2005 ont été planifiés en fonction des travaux déjà en cours, des missions et des échéances fixées légalement ainsi que des priorités établies en accord avec l'autorité.

Il faut également noter que le "Contrat pour l'école" a prévu, suivant un calendrier fixé par le Gouvernement, de renforcer certaines de ses missions et de lui en confier d'autres qui nécessitent parfois l'adoption de nouvelles dispositions légales. La Commission de pilotage a néanmoins déjà amorcé, d'initiative ou sur demande ministérielle, une réflexion de fond sur certaines d'entre elles.

Il faut enfin rappeler que pour pouvoir assurer pleinement ses missions la Commission doit pouvoir s'appuyer sur un certain nombre d'instruments de mesure (base de données statistiques, système cohérent d'indicateurs...) et de structures nouvelles (Inspection Interréseaux...) qui en sont en phase de construction ou à l'état embryonnaire.

2. Activités de la Commission de pilotage en fonction des missions qui lui sont assignées par le décret "pilotage" et les décrets sur la formation en cours de carrière.

a) Accompagner les réformes pédagogiques et œuvrer à leur réalisation;

La Commission de pilotage a, à plusieurs reprises, initié un débat sur les différentes mesures envisagées, dans un premier temps par la DPC et le « Contrat stratégique » et dans un second, par le « Contrat pour l'école ». Elle a fait part de ses remarques à l'autorité.

b) Doter notre enseignement d'un système cohérent d'indicateurs; pour ce faire, elle rassemble dans une base de données des informations objectives sur le système éducatif et sur sa capacité à répondre aux objectifs fixés;

Sur la base des conclusions des deux recherches commanditées par elle en 2003 à cette fin, la Commission de pilotage établit une liste de 51 indicateurs jugés pertinents pour piloter le système éducatif. Dans un premier temps, elle en a retenu 28 en fonction de priorités qu'elle a définies en tenant compte de leur degré de pertinence ainsi que de leur exploitabilité immédiate. Les services de

Secrétariat : Service général du Pilotage du système éducatif
20-22 Bd du Jardin botanique – 1000 BRUXELLES – Fax : 02 690.82.39
Yvan Aafort – Tél : 02 690.82.01- yvan.aafort@cfwb.be
Sophie Petyt – Tél : 02 690.82.03 – sophie.petyt@cfwb.be

l'ETNIC, en collaboration avec l'administration de l'Enseignement, travaillent à leur élaboration sous la supervision du comité « PISTE ». Six indicateurs (l'indicateur 8 relatif retard scolaire, l'indicateur 15 relatif aux compétences en sciences (primaire), l'indicateur 16 relatif aux compétences en sciences (secondaire), l'indicateur 18 relatif à la certification en fin de secondaire, l'indicateur 20 relatif à l'accès à l'enseignement supérieur ainsi que l'indicateur 24 relatif à formation initiale des enseignants) devraient être disponibles dès le printemps 2006.

- c) *Assurer le suivi statistique des élèves en vue de comprendre les décrochages, les problèmes rencontrés, et les orientations successives, en ce compris l'articulation avec les autres opérateurs de formation. Ce suivi statistique permet également d'établir des plans d'échantillonnage pour les études commandées par le Gouvernement. Pour assurer ce suivi statistique, la Commission fait notamment appel à la base de données visée ci-dessus;*

Dans l'état actuel des choses, la Commission de pilotage n'est pas en mesure d'assurer ce suivi statistique puisqu'une telle base de données « élèves » n'existe pas encore. Elle est toutefois sur les rails à travers les projets développés par les services de l'ETNIC en collaboration avec l'administration générale de l'enseignement, et plus particulièrement le projet « SIEL ». Leur concrétisation nécessitera cependant encore un temps considérable dont les premiers fruits ne pourront être récoltés avant deux ou trois ans.

- d) *Favoriser la cohérence entre le contenu des programmes, les socles de compétences, les compétences terminales et les profils de formation ainsi que la compatibilité entre les programmes des réseaux et des niveaux d'enseignement;*

Les résultats des différentes consultations des enseignants avaient évoqué le manque de lisibilité des référentiels et des programmes. A la demande de Madame la Ministre-Présidente et sur la base des priorités définies par le "Contrat pour l'école", la Commission a déterminé une série de procédures à mettre en place afin :

- d'évaluer l'applicabilité des référentiels et des programmes afin de les revoir s'il échêt, notamment pour réconcilier compétences et savoirs et d'inscrire chaque élève dans l'espace et le temps ;
- d'évaluer les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'utilisation et l'intégration dans leurs pratiques quotidiennes des référentiels communs et programmes.

- e) *Définir annuellement le plan des orientations et des thèmes prioritaires de formations interréseaux;*

La Commission de pilotage a rempli cette mission et a transmis ses propositions au Gouvernement ainsi que le prévoient les décrets.

f) *Donner un avis sur les programmes de formation «réseaux» et «interréseaux»;*

Tout comme le point précédent, la Commission de pilotage a rempli cette mission et transmis ses avis au Gouvernement dans les délais impartis.

g) *Présenter au Gouvernement une proposition motivée sur le choix des opérateurs chargés de mettre en œuvre les formations interréseaux;*

Cette mission a également été remplie par la Commission de pilotage. Elle rappelle encore une fois la nécessité d'harmoniser les deux décrets relatifs à la formation en cours de carrière qui prévoient chacun un dispositif différent.

h) *Proposer des critères d'évaluation des formations interréseaux;*

En 2003, la Commission a déterminé une série de critères d'évaluation qu'elle a communiqués à l'IFC. En 2005, elle a estimé que ces critères étaient toujours de mise et n'a pas jugé utile de les revoir.

i) *Consacrer, dans son rapport annuel, un titre particulier à la formulation de propositions visant à adapter ou améliorer les formations interréseaux en se fondant notamment sur les évaluations réalisées par l'IFC et à favoriser la cohérence des formations organisées;*

L'évaluation des formations organisées par l'IFC au cours de l'année scolaire 2004-2005 a été portée à l'ordre du jour de la réunion du 17 janvier 2006. La Commission de pilotage a pris acte du rapport présenté et approuvé les propositions formulées par l'IFC lui-même pour adapter, améliorer et favoriser la cohérence entre les formations qu'il organise, à savoir:

- corriger certains intitulés ou objectifs;
- adapter les durées, les tailles des groupes des formations ainsi que les profils des formateurs pour répondre au mieux à l'exigence légitime de qualité et de pertinence des formations.

j) *Coordonner les travaux des Commissions de programmes et des Commissions des outils d'évaluation et leur diffusion;*

La Commission de pilotage a pris acte des rapports que lui ont transmis les trois Commissions des programmes existantes et a constaté que depuis leur mise sur pied, ces dernières n'ont jamais soulevé de problème de fonctionnement majeur. La Commission de pilotage a également entamé une réflexion sur les problèmes juridiques liés à la création de la Commission des programmes pour l'enseignement spécialisé prévue par le décret sur l'enseignement spécialisé du 03/03/04. Elle mettra une nouvelle fois cette question à l'ordre du jour en 2006 afin de formuler des propositions pour y remédier.

En ce qui concerne les outils d'évaluation, la Commission a mis en exergue l'ampleur du travail effectué jusqu'ici. Elle a toutefois formulé un certain nombre de réserves relatives au processus de validation (notamment en ce qui concerne les outils relatifs aux socles de compétences et les humanités générales et

technologiques). Elle a également insisté sur la nécessité de mettre en place un service d'Inspection interréseaux afin de pouvoir assurer un retour des applications de terrain vers la Commission de pilotage afin qu'elle puisse procéder aux ajustements nécessaires.

- k) *Articuler les efforts de recherche et développement en éducation des universités et des hautes écoles et de veiller à faire bénéficier les établissements scolaires des résultats. A cette fin, elle définit des plans pluriannuels de recherche fixant les priorités et les objectifs à atteindre;*

Au courant du mois de janvier 2005, la Commission a déterminé le plan pluriannuel des recherches en éducation 2005-2006.

- l) *Organiser des évaluations externes au moins tous les cinq ans pour chaque cycle des huit premières années de la scolarité obligatoire ainsi que pour le deuxième et le troisième degré de l'enseignement secondaire en veillant notamment à :*
- *concevoir des batteries d'épreuves d'évaluation étalonnées et contrôler leur administration et la gestion des résultats;*
 - *structurer la réflexion sur les indicateurs collectés;*
 - *proposer les régulations à effectuer;*
 - *rassembler, diffuser et susciter la création si besoin est d'outils pédagogiques permettant de répondre aux difficultés décelées.*

En 2003, la Commission de pilotage avait défini le calendrier des évaluations externes jusqu'en 2007. Elle a pris l'initiative de revoir ce plan au mois de septembre dernier afin de l'adapter en fonction des priorités nouvelles définies par le "Contrat pour l'école". La Commission a par ailleurs pris acte des résultats des évaluations externes organisées en 2004 en français et en mathématique en 3^e année de l'enseignement secondaire et en 2005 en 3^e année primaire et en a tiré un certain nombre de constats pour l'avenir.

- m) *Eclairer, sur demande ou d'initiative, le Gouvernement et le Parlement de la Communauté française, notamment sur l'état et l'évolution de son système éducatif, les problèmes qu'il rencontre ou qui sont prévisibles, les écarts par rapport aux plans et aux prévisions;*

A la demande de Madame la Ministre-Présidente, la Commission de pilotage a rendu un avis:

- sur les missions et le fonctionnement des conseils de participation et la relation famille-école;
- sur les procédures à mettre en place afin d'évaluer l'applicabilité des référentiels et des programmes afin de les revoir s'il échet, notamment pour réconcilier compétences et savoirs et d'inscrire chaque élève dans l'espace et le temps;
- sur les procédures à mettre en place afin d'évaluer les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'utilisation et l'intégration dans leurs pratiques quotidiennes des référentiels communs et programmes;

- sur le Plan Stratégique Transversal n°2 "Recherche – Formation : "Développer les connaissances et les savoir-faire en Wallonie";
- sur le projet d'un cadre européen des qualifications (CEQ).

n) *Etablir un rapport au Gouvernement lorsqu'une école ne met pas en œuvre ou applique de manière manifestement lacunaire les recommandations qu'elle formule en vue de garantir la qualité et l'équivalence de l'enseignement dispensé dans les établissements.*

La Commission n'ayant jamais été confrontée à une telle situation, ce point n'a jamais été mis en œuvre.

3. Calendrier des travaux en 2005

<i>Dates des réunions</i>	<i>Objet/décisions</i>
11 janvier 2005	<p>Avis sur les formations interréseaux projetées pour l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, l'enseignement spécialisé et les CPMS et proposition motivée sur le choix des opérateurs chargés de mettre en œuvre ces formations.</p> <hr/> <p>Définition du plan pluriannuel des recherches interréseaux.</p>
1 ^{er} février 2005	<p>Réflexion sur la mise en ligne de la base de données d'outils pédagogiques « RESPEL et détermination de procédures de validation.</p> <hr/> <p>Avis sur l'enquête PISA 2004.</p>
22 mars 2005	<p>Evaluation des formations interréseaux organisées par l'IFC en 2003-2004.</p> <hr/> <p>Propositions en vue d'améliorer la cohérence entre les formations en cours de carrière dispensées aux différents niveaux.</p> <hr/> <p>Réflexion sur les évaluations externes à partir des objectifs et priorités du « Contrat stratégique ».</p> <hr/> <p>Réflexion sur les missions et le fonctionnement des conseils de participation et la relation famille-école.</p> <hr/> <p>Planification des travaux relatifs aux indicateurs de l'enseignement.</p>

19 avril 2005	<p>Avis sur les programmes de formation interréseaux spécifiques aux maîtres spéciaux d'éducation physique et de seconde langue.</p> <hr/> <p>Réflexion les compétences terminales et savoirs communs requis à l'issue de la troisième phase de l'enseignement spécialisé de forme 3.</p> <hr/> <p>Poursuite de la réflexion sur les missions et le fonctionnement des conseils de participation et la relation famille-école.</p> <hr/> <p>Examen des programmes de formation des réseaux et avis à la Ministre-Présidente.</p>
21 juin 2005	<p>Examen des rapports d'activités des Commissions des programmes.</p> <hr/> <p>Avis à la Ministre-Présidente sur les missions et le fonctionnement des conseils de participation et la relation famille-école..</p> <hr/> <p>Réflexion et débat sur les différentes missions attribuées à la Commission de pilotage par le « Contrat pour l'école ».</p>
23 août 2005	<p>Réflexion sur le Plan stratégique transversal n°2 « Recherche – Formation : développer les connaissances et les savoir-faire en Wallonie » et avis à la Ministre-Présidente.</p>
20 septembre 2005	<p>Examen des rapports d'activités des trois Commissions des outils d'évaluation.</p> <hr/> <p>Détermination de l'agenda des réunions de la Commission en fonction des missions assignées par décret et des priorités définies par le « Contrat pour l'école »</p> <hr/> <p>Révision du plan pluriannuel des évaluations externes en fonction des objectifs définis par le « Contrat pour l'école ».</p> <hr/> <p>Définition des orientations et thèmes prioritaires des formations interréseaux compte tenu des objectifs et priorités définis dans le « Contrat pour l'école ».et transmission à Madame la Ministre-Présidente</p>
25 octobre 2005	<p>Détermination de procédures afin de pouvoir remettre un avis conjoint¹ sur les améliorations à apporter à la formation initiale</p>

¹ Tel qu'il a été prévue par priorité n°5 du "Contrat pour l'école"

	<p>ainsi qu'aux contenus des sections de promotion sociale sanctionnés par le CAP, compte tenu des objectifs poursuivis par le « Contrat pour l'école ».</p> <p>Détermination de procédures à mettre en place afin d'évaluer l'applicabilité des référentiels et des programmes afin de les revoir s'il échêt, notamment pour réconcilier compétences et savoirs et d'inscrire chaque élève dans l'espace et le temps.</p> <p>Détermination de procédures à mettre en place afin d'évaluer les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'utilisation et l'intégration dans leurs pratiques quotidiennes des référentiels communs et programmes.</p> <p>Réflexion sur les procédure à mettre en place afin - d'établir un nombre limité d'indicateurs pour apprécier la qualité, l'équité et l'efficacité du système éducatif afin de transmettre des informations statistiques aux responsables des différents niveaux intermédiaires (établissements, pouvoirs organisateurs, entités, zones, districts, Communauté), selon le mode d'agrégation adapté à leurs responsabilités.</p> <hr/> <p>Avis sur le projet d'un cadre européen des qualifications (CEQ).</p>
13 décembre 2005	<p>Examen du rapport de l'Inspection de l'enseignement fondamental subventionné sur l'évaluation des compétences transversales en mathématiques.</p> <hr/> <p>Examen des résultats des évaluations externes en 3è primaire en mathématiques et en français.</p> <hr/> <p>Etablissement d'un « cahier des charges » sur les sur les améliorations à apporter à la formation initiale ainsi qu'aux contenus des sections de promotion sociale sanctionnés par le CAP en fonction des objectifs poursuivis par le « Contrat pour l'école ».</p>

4. Propositions de la Commission relatives aux modifications réglementaires et décrétales permettant d'améliorer le pilotage de l'enseignement en Communauté française

Au cours de l'année 2005, la Commission de pilotage n'a fait aucune proposition de modification décrétales ou réglementaire. Toutefois, dans ses rapports d'activités 2003 et 2004, la Commission attirait l'attention du Gouvernement sur une série de dispositions qui, selon elle, devraient être modifiées. En effet, dans l'accomplissement des missions qui lui ont été confiées par décret, la Commission de pilotage a été confrontée à plusieurs reprises à certaines difficultés qui trouvent leur origine dans les textes légaux eux-mêmes.

Ces propositions étant toujours d'actualité et n'ayant pas été retenues jusqu'ici, la Commission de pilotage en rappelle les titres ci-après et renvoie pour le surplus aux deux rapports précédents.

- a) *Proposition d'harmonisation des deux décrets relatifs à la formation continuée; En matière de formation en cours de carrière*
- b) *Proposition relative à la mise en œuvre de l'article 25, §1^{er}, 1 du décret « missions ».*
- c) *Proposition de modification de l'article 35 §1^{er} du décret « missions »*
- d) *Proposition de modification des dispositions du décret "missions" relatives aux rapports d'activités des établissements scolaires (articles 68 et suivants du décret "Missions)".*

5. Propositions visant à adapter et ou améliorer les formations interréseaux

Ce point a été développé page 6. au point i).

6. Propositions visant à favoriser la cohérence entre les trois niveaux de formation (P.O – Réseau – Interréseau)

L'an dernier, la Commission de pilotage avait longuement développé ce point ainsi qu'une série de propositions qui n'ont pas été suivies d'effet mais qui restent d'actualité. La Commission de pilotage se propose donc de les reconduire intégralement et renvoie donc à son rapport d'activité précédent.

7. Autres propositions

Outre les propositions évoquées plus haut, la Commission souhaite être consultée sur tout projet ayant une portée importante sur le système éducatif comme le projet de réforme de l'Inspection, le projet de décret relatif aux évaluations externes, le projet de décret relatif à la formation continuée, le projet de décret relatif à l'agrément des manuels scolaires...

Le "Contrat pour l'école" prévoit de renforcer certaines missions de la Commission de pilotage et de lui en confier de nouvelles. Il prévoit également d'accroître les moyens nécessaires pour y arriver et la Commission s'en réjouit. Elle attire toutefois l'attention sur le fait que la mise en œuvre de nombreuses missions qui lui sont dévolues repose sur son secrétariat établi au sein du Service général du pilotage du système éducatif et requiert souvent du personnel avec un profil particulier (p.ex pour ce qui concerne l'élaboration des indicateurs).

8. Application des chapitres 9 et 10 du décret «Missions»²

Le décret «Pilotage» du 27/03/2002 (art 3, 10, 3°) prévoit que ce point doit être abordé tous les deux ans; ce point ayant été abordé l'an dernier, il n'a pas été envisagé en 2005.

9. Programme synthétique d'activités pour le prochain exercice

Outre les missions récurrentes qui lui sont dévolues par décret, la Commission s'attachera principalement:

- à la poursuite de la construction de la base de données "élèves" ;
- à la poursuite de la construction d'un système cohérent d'indicateurs du pilotage du système éducatif;
- aux priorités et objectifs définis par le "Contrat pour l'école" (agrément des manuels scolaires, logiciels et outils pédagogiques, développement de évaluation externes, formation initiale des enseignants...).